

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montalgutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

Pouvoirs : Maurice LEVET donne pouvoir à Philippe MOUGEL
Jérémie JACQUART donne pouvoir à Marie-Pierre AMOUROUX
Christelle MONIER donne pouvoir à Marilyne NAMYST
Fabienne BEAUGER donne pouvoir à Julien GUILLAUME

Absent: Laurent RETAILLEAU, Karine BOURDÉ

Michel SAUVADET est élu secrétaire de séance.

Reconnaissance de Catastrophe Naturelle

La maison de M. et Mme SULLIET Alexandre, 2 impasse des Foisses à St Julien menace de s'effondrer à cause de fentes très importantes dues probablement au tassement du sous-sol argileux qui s'assèche. Le Maire explique qu'après vérification, la reconnaissance de catastrophe naturelle est possible pour un seul bâtiment. Il doit solliciter le Préfet qui décide alors de commander des diagnostics et, selon les résultats, l'arrêté est pris en Conseil des Ministres.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Travaux d'enfouissement des lignes place des Granges et route d'Olloix à Montaigut-le-Haut

Le Maire présente l'avant-projet qui donne une estimation totale des travaux à 89 000 euros HT. Le S I E G, auquel la commune est adhérente, assume près de la moitié des travaux, ainsi que le Département pour la partie Télécom (9 000 €). Reste 46 003 euros pour la commune. Le Maire rappelle que la subvention de 37% des Petites cités de caractère sera acquise d'office, et que le chantier coûtera donc 26 982 € à la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil vote la réalisation du chantier d'enfouissement des réseaux à l'unanimité moins une abstention (Jérémie Jacquart) et charge le Maire de déposer une demande de subvention en ce sens auprès du Département.

Subvention Club de Tennis de Table

Le président du club de Tennis de table a sollicité une subvention pour permettre l'achat d'équipement. Comme le prévoit le règlement, il a fourni les statuts et le bilan financier positif à 1025 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 250 euros.

Décisions modificatives de budget

Le Maire propose au Conseil d'augmenter le montant de certains programmes de dépenses du budget annuel pour permettre le règlement des factures correspondantes et d'augmenter en conséquence le montant de l'emprunt d'équilibre :

1/ Ossuaire de Reignat : ajouter 725 euros.

2 / Piscine : ajouter 8 000 euros pour financer le remplacement de pièces en PVC qui se sont avérées cassées ou fissurées, une fois le liner enlevé.

Le total des factures piscine s'élève à 49 301 euros. Le Maire précise que le chantier est subventionné à 80 %, le maximum légal (30 % Etat, 30% Région, 22,6 % Département, le dépassement de 2,6% sera enlevé)

3 / WC publics, travaux en cours au RdC de la Mairie : ajouter 2000 euros pour la pose du carrelage par un professionnel de la commune.

4 / Acquisition de matériel : ajouter 1000 euros pour l'achat d'un compresseur mobile.

5 / Acquisition de terrain du SMAF : inscrire 11555,10 euros au compte 041 en recettes et dépenses (il ne s'agit que d'un exercice d'écriture, sans dépense supplémentaire pour la commune).

6 / Attributions de compensation de l'Agglo Pays d'Issoire (Clect) : ajouter 6000 euros au compte 014 en dépenses et soustraire 6000 euros au compte 011. API a signalé en effet avoir versé par erreur une compensation trop élevée, la différence devant être remboursée.

Le Conseil vote à l'unanimité l'ensemble de ces délibérations modificatrices de budget et l'augmentation de l'emprunt d'équilibre du montant équivalent.

Modifications du tarif des cartes d'entrée a la piscine.

Le Maire propose 18 euros la carte de 10 entrées pour les habitants de la Commune (sans augmentation) Le Maire propose 18 euros la carte de 10 entrées pour les habitants de la Commune (sans augmentation) et 36 euros les 10 entrées pour les clients extérieurs à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les tarifs proposés.

Questions diverses :

Le Maire dresse un bilan rapide du Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique, auquel il a participé pendant 4 Week ends, ainsi que du rassemblement national des Petites cités de caractère, dans l'Yonne, où il s'est rendu pour appuyer la candidature de Montaignut-le-Blanc.

La Commune disposera pour l'été 2024 de brochures de présentation de Montaignut conçues et financées par les Petites cités de caractère.

Information sur les travaux de la maisonnette Place du Taillet : l'équipe Patrimoine d'API est intervenue pour restaurer les murs et le toit de cette maisonnette communale en ruine, avec notamment des tuiles offertes par des habitants, le résultat est très réussi. L'équipe ayant travaillé plus vite que prévu, la commune leur a demandé de commencer la restauration des murs de soutènement du futur jardin public rue de l'Eglise.

Bar-Hôtel :

Le Maire a de nouveau rencontré l'EPF SMAF, propriétaire des lieux, pour tenter de leur faire accélérer la mise en liquidation et permettre ainsi la libération des lieux. Mais l'EPF n'a toujours pas de réponse du Trésor Public à ce sujet. Le Maire leur a demandé le recrutement d'un avocat spécialisé pour aider à l'accélération de la procédure.

En parallèle, il a contacté un prestataire conseillé par API pour accompagner la commune pour le montage de l'appel à projet, sa mise en forme, l'évaluation des offres de reprise, etc. Coût probable entre 3 000 et 6 000 euros.

Il propose également de solliciter le service ingénierie de l'Association des Maires de France.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVADET

